

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **S.I. Rue de Lausanne 21 SA**, Rue de Romont 5,
1700 Fribourg

2. Déclaration de faillite: 04.11.2010

3. Suspension de faillite: 08.02.2011

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.03.2011

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: L'achat, la vente, la construction, la gérance et la location d'immeubles (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00599683